

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO/IEC 17021:2011

Évaluation de la conformité - Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systèmes de management (ISO/IEC 17021:2011)

Konformitätsbewertung - Anforderungen an Stellen, die
Managementsysteme auditieren und zertifizieren (ISO/IEC
17021:2011)

Conformity assessment - Requirements for bodies providing audit
and certification of management systems (ISO/IEC 17021:2011)

02/2011

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO/IEC 17021:2011 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO/IEC 17021:2011 en Février 2011.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

www.portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/developpement-normes/index.html

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO/IEC 17021:2011
NORME EUROPÉENNE **EN ISO/IEC 17021**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD
Février 2011

ICS 03.120.20

Remplace EN ISO/IEC 17021:2006

Version Française

**Évaluation de la conformité - Exigences pour les organismes
procédant à l'audit et à la certification des systèmes de
management (ISO/IEC 17021:2011)**

Konformitätsbewertung - Anforderungen an Stellen, die
Managementsysteme auditieren und zertifizieren (ISO/IEC
17021:2011)

Conformity assessment - Requirements for bodies
providing audit and certification of management systems
(ISO/IEC 17021:2011)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 17 janvier 2011.

Les membres du CEN et CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN et CENELEC.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN et CENELEC dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN et du CENELEC sont les organismes nationaux de normalisation et les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



Centre de Gestion du CEN:
Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles



Secrétariat Central du CENELEC:
Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
-------------------	---

Avant-propos

Le présent document (EN ISO/IEC 17021:2011) a été élaboré par le Comité pour l'évaluation de la conformité en collaboration avec le Comité Technique CEN/CENELEC/TC 1 "Critères applicables aux organismes d'évaluation de la conformité", dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en août 2011, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en août 2011.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN ISO/IEC 17021:2006.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Notice d'entérinement

Le texte de ISO/IEC 17021:2011 a été approuvé par le CEN comme EN ISO/IEC 17021:2011 sans aucune modification.

**Évaluation de la conformité — Exigences
pour les organismes procédant à l'audit
et à la certification des systèmes de
management**

*Conformity assessment — Requirements for bodies providing audit and
certification of management systems*

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2011

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction.....	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principes	3
4.1 Généralités	3
4.2 Impartialité	3
4.3 Compétence	4
4.4 Responsabilité	4
4.5 Transparence	4
4.6 Confidentialité.....	5
4.7 Traitement des plaintes	5
5 Exigences générales	5
5.1 Domaine juridique et contractuel	5
5.2 Gestion de l'impartialité.....	5
5.3 Responsabilité et situation financière.....	7
6 Exigences structurelles	7
6.1 Organisation et direction	7
6.2 Comité pour la préservation de l'impartialité	8
7 Exigences relatives aux ressources.....	9
7.1 Compétence de la direction et du personnel	9
7.2 Personnel intervenant dans les activités de certification	10
7.3 Intervention d'auditeurs et d'experts techniques externes individuels.....	11
7.4 Enregistrements relatifs au personnel.....	11
7.5 Externalisation.....	12
8 Exigences relatives aux informations	12
8.1 Informations accessibles au public.....	12
8.2 Documents de certification	13
8.3 Répertoire des clients certifiés	13
8.4 Référence à la certification et utilisation des marques	13
8.5 Confidentialité.....	14
8.6 Échange d'informations entre l'organisme de certification et ses clients	15
9 Exigences relatives aux processus.....	16
9.1 Exigences générales	16
9.2 Évaluation et certification initiales	24
9.3 Activités de surveillance.....	27
9.4 Renouvellement de la certification	28
9.5 Audits particuliers	29
9.6 Suspension, retrait ou réduction du périmètre de la certification	30
9.7 Appels.....	30
9.8 Plaintes	31
9.9 Enregistrements relatifs aux demandeurs et aux clients.....	32
10 Exigences relatives au système de management des organismes de certification	33
10.1 Options	33
10.2 Option 1: Exigences relatives au système de management conformément à l'ISO 9001.....	33
10.3 Option 2: Exigences générales relatives au système de management.....	33

Annexe A (normative) Connaissances et savoir-faire exigés	37
Annexe B (informative) Méthodes possibles d'évaluation.....	38
Annexe C (informative) Exemple d'un organigramme de détermination et de maintien des compétences.....	40
Annexe D (informative) Comportements personnels souhaités	42
Annexe E (informative) Audit tierce partie et processus de certification.....	43
Annexe F (informative) Éléments à prendre en considération pour le programme, le périmètre ou le plan d'audit.....	45
Bibliographie	47